REPUBLIQUE FRANCAISE
Département du Bas-Rhin
MAIRIE
DE
HENGWILLER
67440 MARMOUTIER
☎ 03.88.70.62.28
www.hengwiller.fr
mairie.hengwiller@orange.fr

Séance du Conseil Municipal du 7 octobre 2025

Sous la présidence de M. le Maire

Nombre de conseillers élus : 11
Nombre de conseillers en fonction : 11
Quorum : 6
Date de convocation : 25 septembre 2025
Nombre de conseillers présents : 9

Étaient présents : UHLMANN Christian – KIEFFER Christophe – BURGER Patrick – OERTEL Christian – FRENKEL Jean-Louis – BIANCHI Nathalie – ANDRES Aurore – HEIM Raphaël

Absents excusés : FRITZ Julien – DIETRICH Nathalie

Nombre de votants : 9

Assistait en outre à la séance Mme Doria-Judith HALLER, en qualité de secrétaire de mairie.

ORDRE DU JOUR :

1) Approbation de la séance du 3 juin 2025
2) Désignation du secrétaire de séance
3) Participation aux frais de prévoyance des employés communaux
4) Délibération contrat de territoire ouest Alsace Saverne Molsheim avec la CEA
5) Désignation d'un référent EESH (espèces à enjeux pour la santé humaine)
6) Poste d'ouvrier communal
7) Sécurisation du village
8) Organisation de la remise des prix des Maisons fleuries
9) Préparatifs des festivités de Noël et installation du sapin
10) Communications et divers
11) Nouveau raccordement en eau effectué par la SDEA

Le Maire décide d'ajouter le point 2025-04-11 - Nouveau raccordement en eau effectué par la SDEA.

2025-04-01 – Approbation de la séance du 3 juin 2025

Le procès-verbal de la séance du 3 juin 2025 est adopté à l'unanimité.

2025-04-02 – Désignation du secrétaire de séance

M. Patrick BURGER est désigné secrétaire de la séance à l'unanimité des membres présents.

2025-04-03 – Participation aux frais de prévoyance des employés communaux

Suite à la délibération du conseil datant du 3 juin 2025, l'adhésion à la convention de participation prévoyance au Centre de Gestion du Bas Rhin a été validée. Les garanties prévoyance vont être présentées aux employés communaux et ceux-ci auront donc la possibilité d'y adhérer ou non.

2025-04-04 – Délibération contrat de territoire ouest Alsace Saverne Molsheim avec la CEA

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE HENGWILLER APPROUVANT LE CONTRAT DE TERRITOIRE OUEST ALSACE SAVERNE MOLSHEIM AVEC LA COLLECTIVITE EUROPEENNE D'ALSACE

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal de la mise en place par la Collectivité européenne d'Alsace d'un Contrat de Territoire Ouest Alsace Saverne Molsheim sur la période 2022-2025.

La Collectivité européenne d'Alsace souhaite être aux côtés des acteurs locaux confrontés, comme elle, aux crises énergétiques, sociales et climatiques et qui doivent aussi faire preuve d'innovation et de résilience.

Ainsi, elle a adopté le 20 juin 2022 une Stratégie d'accompagnement et de contractualisation avec les territoires, pragmatique et évolutive, et mobilise des moyens conséquents pour accompagner la dynamique de chaque Territoire d'Alsace :
- en matière d'ingénierie (interne avec ses services principalement sur les territoires et externe avec le Réseau d'Ingénierie Territoriale d'Alsace (RITA) qui regroupe 17 structures dans les domaines de l'aménagement, de l'urbanisme, de la création d'équipements, de l'environnement, de l'habitat…) ;
- en matière d'accompagnement financier des projets des territoires, en réservant une enveloppe financière dédiée de 167 M€ sur la période 2022-2025.

Cette ambition se traduit aujourd'hui avec la proposition d'un Contrat de Territoire Ouest Alsace Saverne Molsheim sur la période 2022-2025 qui a pour but de préparer l'avenir autour d'enjeux et d'objectifs partagés répondant concrètement et efficacement aux préoccupations quotidiennes des alsaciens dans les domaines de l'attractivité du territoire, de l'environnement et de l'écologie et enfin de la cohésion sociale.

Les enjeux et objectifs opérationnels retenus au titre du Contrat de Territoire Ouest Alsace Saverne Molsheim sont les suivants :
Enjeu attractivité : pérenniser et renforcer les centralités structurantes d'un territoire attrayant.
Ce premier enjeu se décline en deux objectifs opérationnels :

- Développer des services prioritairement dans les bourgs-centres : garantir l'offre d'équipements structurants des centralités, répondant à un besoin d'une population d'un territoire élargi (habitat, santé, éducation, sport au collège) ;
- Développer la mobilité et l'inter-mobilité territoriales douce et collective, en mettant en relation les gares ferroviaires, routières, pistes cyclables, en lien avec les pôles structurants des bourgs-centre (emploi, services, santé, éducation, tourisme …) afin de fluidifier la mobilité dans les territoires et d'assurer les relais entre les territoires.

Enjeu environnement et écologie : vivre l'environnement naturel en préservant le patrimoine naturel et développer une activité éco-responsable.
Ce deuxième enjeu se décline en deux objectifs opérationnels :

- Développer les réseaux de chaleur mutualisés et soutenir les réflexions et projets basés sur l'énergie naturelle (eau, vent, soleil, …), préserver les énergies en isolant ;
- Exploiter la dynamique actuelle de proximité et d'économie circulaire à travers la valorisation de circuits courts et des produits locaux.

Enjeu cohésion sociale : conforter l'offre de santé de proximité et disposer d'une offre de service autour de l'enfance et de nos publics prioritaires.

- Répondre aux besoins du territoire en matière de structure d'accueil pour la petite enfance/enfance, ainsi que pour les personnes âgées.

Le bénéfice d'un soutien de la Collectivité européenne d'Alsace au titre des fonds financiers dédiés - Fonds Communal Alsace, du Fonds d'Attractivité Alsace ou encore du Fonds d'innovation territorial alsacien - est conditionné, conformément aux règlement desdits fonds, par l'adoption, par les communes et établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre intéressés, d'une délibération approuvant la signature du Contrat de Territoire correspondant.
Au regard de ces éléments, je vous propose d'adopter le Contrat de Territoire Ouest Alsace Saverne Molsheim et de m'autoriser à le signer.

Le Conseil municipal
Après en avoir délibéré,
Vu le Code Général des collectivités territoriales,
Vu la délibération de la Collectivité européenne d'Alsace du 20 juin 2022 portant Stratégie d'accompagnement et de contractualisation avec les territoires et notamment les fonds qui l'accompagnent,
Vu la délibération de la Collectivité européenne d'Alsace du 6 février 2023 portant adoption des Contrats de Territoire Alsace 2022-2025,
Vu le Contrat de Territoire Ouest Alsace Saverne Molsheim, adopté par la Collectivité européenne d'Alsace par délibération susvisée du 6 février 2023,

Considérant l'intérêt pour la Commune de s'engager dans la démarche de contractualisation et de partenariat proposée par la Collectivité européenne d'Alsace,

- approuve le Contrat de Territoire Ouest Alsace Saverne Molsheim pour la période 2022-2025, tel que joint en annexe, dont les éléments essentiels sont les suivants :
  - La définition d'enjeux et objectifs partagés et validés ;
  - L'instauration d'une gouvernance partagée pour le suivi du contrat, la co-construction des projets avec la Collectivité européenne d'Alsace et la possibilité d'un accompagnement financier de certains projets des territoires par la Collectivité européenne d'Alsace, en fonction de leur éligibilité et de leur intérêt au regard des enjeux et objectifs précités.

- autorise Monsieur le Maire à signer le Contrat précité,

- charge Monsieur le Maire de mettre en œuvre la présente délibération.

2025-04-05 – Désignation d'un référent EESH (espèces à enjeux pour la santé humaine)

Par courrier du 26 août 2025, dans le cadre du plan d'action régional EESH 2024-2026, le Préfet du Bas-Rhin demande qu'un référent EESH soit nommé au sein de notre collectivité.

Cette demande fait suite à la présence, au sein du département, de l'ambroisie à feuilles d'armoise et des chenilles processionnaires du chêne et du pin. Ces deux espèces constituent un problème de santé publique et sont, à ce titre, règlementées par le code de la santé publique en tant qu'espèces à enjeux pour la santé humaine, ainsi que par des arrêtés préfectoraux.

Ces espèces une fois présentes peuvent avoir des impacts sur la santé des concitoyens, sur le rendement d'une parcelle agricole, mais peut aussi aller jusqu'à entrainer la fermeture de sites touristiques et engendrer des difficultés pour les acteurs forestiers.

Les missions du référent EESH seront :
- la prévention et la sensibilisation
- la surveillance
- la mise en place et le suivi de la lutte préventive et curative

A ce titre, le référent sera accompagné par FREDON Grand Est ainsi que par les services de l'ARS Grand Est. Des formations gratuites seront également proposées.

DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le conseil décide de faire un communiqué afin d'informer la population de la recherche d'un référent EESH au sein de la commune, ceci dans le but de trouver un volontaire au sein des habitants qui serait intéressé par cette mission.

2025-04-06 – Poste d'ouvrier communal

Le Maire rappelle que le poste d'agent communal, à hauteur de 8h/semaine, n'a toujours pas été pourvu. La diffusion de la vacance de poste sur le site du Centre de Gestion de la Fonction publique Territoriale, sous le numéro 067241022001745, est toujours active.

L'actuel agent en poste partira à la retraite le 31/12/2025. Il devient urgent de recruter une nouvelle personne.

Des membres du conseil proposent de prendre contact avec les Maires des villages aux alentours afin de déterminer s'il serait possible d'engager un ouvrier qui travaillerait dans plusieurs communes. De ce fait, l'offre d'emploi serait plus attractive, avec un nombre d'heures plus élevé.

2025-04-07 – Sécurisation du village

Suite à l'installation de la chicane provisoire à la sortie de Hengwiller direction Reinhardsmunster, le Maire demande aux conseillers de faire part de leurs observations. Les membres constatent que les véhicules ont effectivement ralenti dans la rue. Un nouveau relevé de vitesses devrait être réceptionné très bientôt afin de permettre une analyse plus fine.
Monsieur le Maire va également faire des demandes de devis concernant l'ajout de places de parking dans la Grand'Rue afin de réduire la chaussée, ralentir encore plus la vitesse et éventuellement prévoir un espace réservé aux piétons.

De plus, il indique aux conseillers que des caniveaux sont à remplacer dans la Grand'Rue et dans la Rue de Birkenwald afin que ceux-ci soient exhaussés.

DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le conseil municipal, après délibérations, décide à l'unanimité :

- d'installer une chicane de façon pérenne et autorise le Maire à signer le devis d'EG SIGNALISATION pour un montant de 2 452,80€ TTC, 2 044€ HT. Ce coût sera inscrit au budget primitif au compte « 2152 – Installations de voirie »

- de remplacer les caniveaux situés Grand'Rue et Rue de Birkenwald et autorise le Maire à signer le devis de WABARTHA BTP pour un montant de 5 400€ TTC, 4 500€ HT. Ce coût sera inscrit au budget primitif au compte « 2128 - Autres agencements et aménagements ».

2025-04-08 – Organisation de la remise des prix des Maisons fleuries

La réception et la distribution des prix auront lieu **le samedi 15 novembre 2025 à partir de 19h à la salle multifonctions.**
Le Maire attend une proposition de menu et de prix provenant du traiteur « Salaison du Schneeberg ».

Le conseil municipal, en fonction des critères de sélection établis par le jury du concours des maisons fleuries, attribue les prix comme suit :

1er prix	90 €
2ème prix	80 €
3ème prix	70 €
4ème prix	60 €
5ème prix	50 €
6ème prix	45 €
7ème prix	35 €
8ème prix	35 €
9ème prix	30 €

Coût total prévisionnel : 495 €

Les prix retenus sont identiques à ceux de l'année dernière. Les sommes attribuées à chaque lauréat seront virées sur le compte bancaire des intéressés concernés.

2025-04-09 – Préparatifs des festivités de Noël et installation du sapin

Soirée bricolages de Noël	Vendredi 14 novembre
Récupération, installation & décoration du sapin	Samedi 15 ou 22 novembre (selon disponibilité du camion)
Le sapin doit être prêt pour le Samedi 29 novembre (veille du 1er dimanche de l'Avent)	

Une réunion des associations pour l'organisation des 3 dimanches de Noël aura lieu le **jeudi 30 octobre à 20h à la Mairie.**

2025-04-10 – Communications et divers

Remplacement de la porte de l'église :
Dans le cadre du remplacement récent de la porte de l'église, le Conseil de fabrique a fait un don d'un montant de 6 070€ à la commune. La commune a également perçu une subvention provenant de la Communauté Européenne d'Alsace d'un montant de 2 808€.

Règlementation de la circulation sur les chemins communaux :

Monsieur le Maire a pris un arrêté le 23 septembre 2025 dans le but de réguler la circulation et le stationnement des véhicules sur les chemins communaux. Des panneaux « sauf ayants droits » ont été ajoutés aux entrées des chemins. L'OFB, la police de l'environnement, a également été prévenue et est intervenue à plusieurs reprises.

Busage du fossé :
Le busage du fossé au niveau de la salle polyvalente a débuté. Les buses posées sont en plastique et non en bêton.

Fabrication et installation d'une armoire sur mesure pour l'école :
Pour rappel, la commune a obtenu un devis provenant de la menuiserie BASTIAN basée à Allenwiller afin de fabriquer et installer une armoire sur mesure pour l'école. Ce devis s'élève à 11 673,30€ TTC, 9 728€ HT. Ce projet n'est pas subventionnable. Les membres du conseil aimeraient un nouveau devis avant de prendre une décision.

Eclairage du village :
Des membres du conseil trouvent que la luminosité n'est pas suffisante dans le village une fois la nuit tombée et que cela peut poser un problème de sécurité pour les piétons et notamment pour les enfants. La décision d'éteindre un lampadaire sur deux avait été prise lorsque les prix de

l'électricité étaient très élevés. Le but était alors de faire des économies. Cette décision est remise en question, est-ce toujours justifié maintenant que les prix ont baissé ?

Suivi des demandes d'URBANISME :

DP 067 190 25 R0006 MILLEMANN Nadège, 11 rue Holzgasse
Objet : construction d'un garage d'environ 17 m2
Dossier en cours d'instruction

PC 067 190 25 R003 ROTH
Objet : construction d'une maison individuelle (lotissement « Le petit pré »)
Dossier accepté

PC067 190 25 R004 MAILLY
Objet : construction d'une maison individuelle (lotissement « Le petit pré »)
Dossier accepté

2025-04-11 - Nouveau raccordement en eau effectué par la SDEA

Comme prévu, les nouvelles conduites d'eau ont été installées et une partie du village est déjà raccordée au réservoir du Tannenwald. L'ancien réservoir de Hengwiller doit soit être repris par la commune, soit être récupéré par la SDEA qui le détruira.
Le Maire souhaite conserver le réservoir et installer deux poteaux :

- un poteau bleu permettant aux pompiers de se brancher en cas d'incendie. L'eau ne sera pas potable.
- un poteau rouge permettant d'obtenir de l'eau courante, potable. En cas de nécessité, les pompiers pourront également se brancher dessus.

DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le conseil municipal, après délibérations, décide à l'unanimité de conserver l'ancien réservoir afin d'avoir des réserves supplémentaires en cas d'incendie. Les bornes bleue et rouge seront mises en place sur la gauche, au bout de la Rue du Schneeberg.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h50.

Le Maire, Marcel BLAES